

87/458  
// ) ECRET N° 87/458 DU 20 AOUT 1987

PORTANT AGRÉMENT DE L'ENTREPRISE SANICO NGABALA  
AU RÉGIME "A" DU CODE DES INVESTISSEMENTS.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL,  
PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- (/U LA CONSTITUTION DU 8 JUILLET 1979 ;
- (/U LA LOI N°76/84 DU 7/12/1984 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°19/84 DU 23/8/1984 PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION ;
- (/U LE TRAITÉ DU 8/12/1964 INSTITUANT UNE UNION DOUANIÈRE ET ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (U.D.E.A.C.) ;
- (/U L'ACTE N°18/65/UDEAC DU 14/12/1965 INSTITUANT UNE CONVENTION COMMUNE SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES ETATS DE L'UDEAC ;
- (/U LA LOI N°26/82 DU 7 JUILLET 1982 PORTANT CODE DES INVESTISSEMENTS ;
- (/U LE DÉCRET N° 84/832 DU 7/8/1984 FIXANT LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION NATIONALE DES INVESTISSEMENTS ;
- (/U LE DÉCRET N°85/1004 DU 8/8/1985 PORTANT ATTRIBUTION ET RÉORGANISATION DU MINISTÈRE DU PLAN ;
- (/U LE DÉCRET N° 84/856 DU 8/8/1984 PORTANT NOMINATION DU PREMIER MINISTRE ;
- (/U LE DÉCRET N°86/1173 DU 10/12/1986 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ;
- (/U LE DÉCRET N° 86/1173 DU 10/12/86 PORTANT ORGANISATION DES INTÉRIMS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ;
- (/U L'AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE DES INVESTISSEMENTS EN SA SESSION DU 10 JUILLET 1986 ;
- (/U SUR PROPOSITION DU MINISTRE DU PLAN ET DE L'ECONOMIE  
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU :

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- L'ENTREPRISE DE FABRICATION D'ARTICLES SANITAIRES SANICO NGABALA DE BRAZZAVILLE EST AGRÉÉE AU RÉGIME "A" DU CODE DES INVESTISSEMENTS POUR UNE DURÉE DE HUIT (8) ANS COMPORTANT UNE EXONÉRATION FISCALE DE CINQ (5) ANS.



.../...-

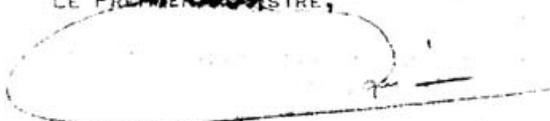
ARTICLE 2.- SONT APPROUVÉES LES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION D'ETABLISSEMENT CONCLUE ENTRE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET LADITE ENTREPRISE.

ARTICLE 3.- LE PRÉSENT DÉCRET, QUI PREND EFFET À COMPTER DE SA DATE DE SIGNATURE, SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA.

FAIT À BRAZZAVILLE, LE 20 AOÛT 1967

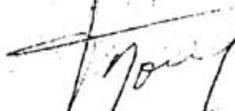
PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL  
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT,

COLONEL DENIS SASSOU NGUESSO.-

LE PREMIER ~~MINISTRE~~,  


A. ED. PONGUI.-

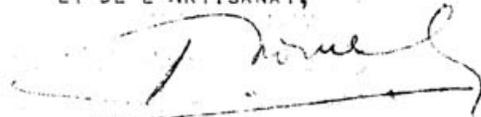
LE MINISTRE DU PLAN ET DE L'ECONOMIE

  
P. MOUSSA

LE MINISTRE DES FINANCES ET  
DU BUDGET,

  
ITHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DE LA PÊCHE  
ET DE L'ARTISANAT,

  
A. NOUMAZALAY.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA  
SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA JUSTICE  
GARDE DES SCEAUX

  
Cdt. D. KIMEMBE.-

